

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2014-2015 – Demande de subventions au GIP-DSU et à la CAF.

L'Espace socioculturel municipal anime depuis sept ans un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), qui s'adresse en priorité aux enfants et aux adolescents de la zone d'influence de la structure, à savoir le quartier des Hauts de Bayonne.

Ce dispositif d'aide à la scolarité se compose de cinq actions qui se déclinent comme suit :

- une aide aux devoirs au bénéfice des enfants du primaire,
- une aide aux devoirs au bénéfice des collégiens,
- un atelier d'expression et de sensibilisation culturelles,
- un atelier d'initiation informatique,
- un soutien scolaire au bénéfice des collégiens et lycéens.

Près de cent jeunes bénéficient chaque année scolaire de ce dispositif entrant dans le champ d'attribution des subventions du GIP-DSU et de la Caisse d'Allocations Familiales, et dont le budget global s'élève à 53 000 €.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de ces partenaires une demande de subvention au titre de l'animation du CLAS pour l'année scolaire 2014-2015, et à signer toutes les conventions d'attribution.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.